



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 3 juillet 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Bernard Riopel
Diane Thibault

Pier-Carl Bédard
Jean-Guy Périard
Ghislaine Jean

Absence motivée : Richard Strasbourg

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018
 - 1.4 Adoption du règlement 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Montpellier
 - 1.5 Mandat à M^e Louis-Philippe Robert, notaire, pour la reprise d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 1.6 Autorisation de paiement pour des frais de déplacement
 - 1.7 Questions du public
2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Offre d'emploi saisonnier – Journalier(ère)
 - 2.3 Adoption de la politique de location de salles



- 2.4 Avis de motion – adoption du règlement n° 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier
- 2.5 Renouvellement du bail - Prévention César Petite-Nation
- 2.6 Questions du public
- 3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Avis de motion – adoption du règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs
 - 3.3 Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif
 - 3.4 Questions du public
- 4. **TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
 - 4.3 Travaux de voirie 2018 sur le réseau routier municipal
 - 4.4 Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du chemin du Crique-à-la-Roche dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
 - 4.5 Service d'ingénierie de la MRC de Papineau – octroi d'un contrat de services professionnels
 - 4.6 Soumission des frais en honoraires professionnels relatifs à la préparation d'un piquetage d'une section de la rue Henri
 - 4.7 Questions du public
- 5. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité
 - 6.3 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – pour la réfection d'une galerie de béton en cour avant - matricule 0880-60-4523
 - 6.4 Questions du public



7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande de gratuité du centre communautaire Guignolée été 2018
 - 7.2 Demande de réservation du terrain du parc d'amusement – Association des propriétaires du lac Schryer
 - 7.3 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire – Ligue de dards mixte
 - 7.4 Demande de collaboration du service des travaux publics dans le cadre du Festiv'Arts 2018
 - 7.5 Demande d'autorisation pour la présence du service de premiers répondants dans le cadre du Festiv'Arts 2018
 - 7.6 Demande de gratuité du centre communautaire – dans le cadre du Festiv'Arts 2018
 - 7.7 Demande d'appui financier pour le Festiv'Arts 2018
 - 7.8 Demande de paiement – Configuration, compilation et analyse statistique des résultats du sondage dans le cadre du programme de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés
 - 7.9 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Souper-bénéfice du Maire au profit de la résidence le Monarque
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Demande d'installation de dos-d'âne
 - 10.2 Demandes d'affiches pour piétons et de relocaliser l'affiche indiquant la rue des Bouleaux
 - 10.3 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-07-141

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018

2018-07-142

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Adoption du règlement 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Montpellier

2018-07-143

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il est important que toute séance ordinaire, extraordinaire, d'information ou de consultation du Conseil municipal de la municipalité de Montpellier puisse se tenir dans le bon ordre et la bienséance élémentaire;



ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou des comités;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 05-2018 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Montpellier soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Mandat à M^e Louis-Philippe Robert, notaire, pour la reprise d'immeubles pour non-paiement de taxes

2018-07-144

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû se porter acquéreur d'immeubles pour non-paiement de taxes dont les désignations ont été déposées en annexe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Me Louis-Philippe Robert, notaire, à préparer les documents nécessaires afin de finaliser ces dossiers;

QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les actes d'acquisition ainsi que tout document requis à cet effet;



ET QU'IL en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

1.6 Autorisation de paiement pour des frais de déplacement

2018-07-145

CONSIDÉRANT la participation de Monsieur Stéphane Séguin, maire, au déjeuner de développement économique de la MRC de Papineau qui a eu lieu le 30 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que les frais de déplacement au montant de dix-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (18,90 \$) lui soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité.

1.7 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-07-146

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-07.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 28 mai au 23 juin 2018 totalisant 71 039,33 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 juin 2018, totalisant 48 735,07 \$.



ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Offre d'emploi saisonnier – Journalier(ère)

2018-07-147

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'offre décrite ci-après soit publiée dans le journal la revue de la Petite-Nation et au Centre local d'emploi de Papineauville :

Offre d'emploi saisonnier
Journalier(ère)

La Municipalité de Montpellier est à la recherche d'un(e) journalier(ère).

Attributions: Sous l'autorité du directeur des travaux publics, effectuer des travaux d'entretien et de rénovation tant intérieurs qu'extérieurs sur les terrains et bâtiments municipaux. Effectuer des travaux manuels tel que nettoyage, tonte de gazon, débroussaillage, élagage, travaux de jardinage, peinture, enlèvement de la neige, arrosage de la patinoire et autres tâches connexes.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalent;
- Doit être admissible à la subvention salariale et obtenir une lettre d'attestation auprès d'un agent d'aide à l'emploi de sa région;
- Doit détenir un permis de conduire valide, classe 5;

- Posséder des habiletés manuelles;
- Date d'entrée en fonction : Le plus tôt possible;
- L'horaire normal de travail est 35 h soit du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Rémunération: 14 \$ / heure

Durée de l'emploi: 26 semaines

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de la politique de location de salles

2018-07-148

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la Politique de location de salles jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Avis de motion – adoption du règlement n° 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier

Madame Diane Thibault, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente elle présentera un règlement portant le 07-2018 modifiant le règlement 08-2017 déterminant la tarification 2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier.

L'annexe D sera retirée du règlement pour être ajoutée au règlement sur les permis et les certificats en urbanisme.


Madame Diane Thibault, conseillère

2.5 Renouvellement du bail - Prévention César Petite-Nation

2018-07-149

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé avec Prévention César Petite-Nation représenté par sa directrice, Madame Sylvie Durocher, un bail d'une durée d'un an et que celui-ci est venu à échéance le 31 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre a eu lieu le mardi 19 juin 2018 et étaient présentes : Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, les deux conseillères, Madame Diane Thibault et Madame Ghislaine Jean ainsi que Madame Sylvie Durocher, directrice de Prévention César Petite-Nation afin de discuter de certaines clauses dans le bail;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bail se renouvellera automatiquement pour une période identique à celle initialement prévue à moins que le locataire et/ou le bailleur désire mettre fin au dit bail en donnant au locataire et/ou au bailleur selon le cas un préavis écrit au moins deux (2) mois avant l'expiration du bail initial à défaut de quoi le bail sera renouvelé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

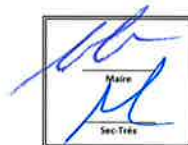
Et résolu que le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE le bail de Prévention César Petite-Nation représenté par sa directrice, Madame Sylvie Durocher soit reconduit du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 au montant de deux mille sept cents dollars (2 700 \$) annuellement aux conditions du nouveau bail;

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit bail.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois de juin 2018.

3.2 Avis de motion – adoption du règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs

Monsieur le conseiller, Monsieur Jean-Guy Périard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n°06-2018 règlement sur les feux extérieurs.


Monsieur Jean-Guy Périard, conseiller

3.3 Achat et installation d'une génératrice – Bureau administratif

2018-07-150

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission n° bureau-16km de Clément Riopel Gaz Propane pour l'achat et l'installation d'une génératrice 16 KW 16CCT, au montant de sept mille vingt-quatre dollars (7 024 \$) plus les taxes applicables, pour les besoins d'urgence en cas de sinistre ou de panne électrique;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission des Électriciens Savard & fils n° 088159 au montant de mille deux cent vingt-huit dollars (1 228 \$) plus les taxes applicables pour le raccordement;

ET QU'IL en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juin 2018.

4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

2018-07-151

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Travaux de voirie 2018 sur le réseau routier municipal

2018-07-152

CONSIDÉRANT la détérioration de certains chemins;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir ledit réseau afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour les travaux de réparations du réseau routier sont estimées à plus ou moins soixante-dix mille dollars (70 000 \$), plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à faire exécuter les travaux de réparations sur le réseau routier municipal, selon les dommages constatés et identifiés et selon la gravité de la détérioration de la chaussée d'après la liste sommaire des travaux de voirie pour 2018 annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité.



4.4 Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du chemin du Crique-à-la-Roche dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

2018-07-153

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent accorder des contrats par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs si celle-ci est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation afin de poursuivre les travaux de réfection du chemin du Crique-à-la-Roche dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, et ce pour un montant final de trente-six mille sept cent cinquante-sept dollars (36 757 \$) incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder par invitation pour l'octroi du contrat des travaux de réfection du chemin du Crique-à-la-Roche.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 Service d'ingénierie de la MRC de Papineau – octroi d'un contrat de services professionnels

2018-07-154

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les ingénieurs du Québec oblige les Municipalités à faire appel aux Services d'ingénierie pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de certains travaux de voirie de plus de trois mille (3 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau offre un service d'ingénierie en génie civil pour les Municipalités situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier se propose d'effectuer de la réfection et de l'entretien sur certains chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure de la MRC de Papineau à préparer les plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux de voirie projetés pour l'année 2018 sur le réseau routier municipal ainsi que les travaux de réfection du chemin du Crique-à-la-Roche dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et en faire la surveillance occasionnelle desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

4.6 Soumission des frais en honoraires professionnels relatifs à la préparation d'un piquetage d'une section de la rue Henri

2018-07-155

CONSIDÉRANT une problématique concernant la plantation d'une nouvelle haie de cèdres sur la rue Henri qui serait implantée dans l'emprise de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement de la haie de cèdres nuirait aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir l'emprise municipale à cet endroit;

CONSIDÉRANT la soumission de l'arpenteur, Marc Patrice de Saint-André-Avellin, pour un piquetage de l'emprise dans ce secteur pour un montant de plus ou moins mille deux cents dollars (1 200 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil mandate Marc Patrice, arpenteur pour effectuer le piquetage de l'emprise municipale selon le plan joint en annexe;

ET QU'IL en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2018.

6.2 Consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 14 mai 2018.

6.3 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – pour la réfection d'une galerie de béton en cour avant - matricule 0880-60-4523

2018-07-156

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-02 soumit au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour des travaux de réfection d'une galerie de béton en cour avant;

CONSIDÉRANT la vétusté de la galerie;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de la galerie sont les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le bois traité est un matériel conforme au règlement sur le PIIA;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'inscrivent dans une amélioration générale de la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) envers le projet proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande de PIIA au matricule 0880-60-4523.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande de gratuité du centre communautaire Guignolée été 2018

2018-07-157

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Suzanne Allaire, responsable du comité organisateur de la Guignolée été 2018 organisée par la Banque Alimentaire de la Petite-Nation qui aura lieu le samedi 28 juillet de 9 h à 17 h, demandant la gratuité du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la gratuité du centre communautaire au Comité organisateur de la Guignolée été 2018.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande de réservation du terrain du parc d'amusement – Association des propriétaires du lac Schryer

2018-07-158

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Suzanne Allaire présidente de l'Association des propriétaires du lac Schryer, pour la réservation du parc d'amusement dans le cadre de leur épluchette de blé d'inde annuel qui aura lieu le samedi 18 août afin d'y réunir le plus de gens possible;



CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de rejoindre et de réunir le plus de citoyens possible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'accès au parc municipal ainsi que ses commodités à l'Association des propriétaires du lac Schryer.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire – Ligue de dards mixte

2018-07-159

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Suzanne Allaire, responsable de la ligue de dards mixte demandant pour une deuxième année la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour les mardis de 19 h à 21 h à compter de septembre 2018 jusqu'à avril 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Suzanne Allaire, responsable de la ligue de dards mixte.

Adoptée à l'unanimité.

Pour les points 7.4, 7.5, 7.6 et 7.7 de l'ordre du jour, Madame Ghislaine Jean, conseillère, déclare son intérêt donc elle se retire et s'abstient de voter.

7.4 Demande de collaboration du service des travaux publics dans le cadre du Festiv'Arts 2018

2018-07-160

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Ghislaine Jean, présidente du comité organisateur pour l'évènement du Festiv'Arts, demandant la collaboration du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présence du service des travaux publics dans le cadre du Festiv'Arts selon les ententes convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Demande d'autorisation pour la présence du service de premiers répondants dans le cadre du Festiv'Arts 2018

2018-07-161

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Ghislaine Jean, présidente du comité organisateur pour l'évènement du Festiv'Arts, demandant la présence de quelques effectifs du service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la présence du service de premiers répondants dans le cadre du Festiv'Arts selon les ententes convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.



7.6 Demande de gratuité du centre communautaire –dans le cadre du Festiv'Arts 2018

2018-07-162

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Ghislaine Jean, présidente du comité organisateur pour l'évènement du Festiv'Arts, demandant la gratuité du centre communautaire a compté du 27 juillet pour le local du bar et du 30 juillet au 6 août pour le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise la gratuité du centre communautaire au comité organisateur du Festiv'Arts.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 Demande d'appui financier pour le Festiv'Arts 2018

2018-07-163

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 13 juin par Madame Ghislaine Jean, présidente du comité organisateur pour l'évènement du Festiv'Arts, demandant un appui financier de sept mille dollars (7 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été accordé au Festiv'Arts lors du budget 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à verser un montant de sept mille dollars (7 000 \$) au Comité du Festiv'Arts pour l'édition 2018.

Adoptée à l'unanimité.



7.8 Demande de paiement – Configuration, compilation et analyse statistique des résultats du sondage dans le cadre du programme de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés

2018-07-164

CONSIDÉRANT QU'il a pris 97 heures et 5 minutes à Madame Judith Larin pour la configuration, compilation et analyse statistique des résultats du sondage dans le cadre du programme de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT l'excédent affecté à la Politique familiale au montant de onze mille deux cent vingt-cinq dollars (11 225 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à verser un montant de cinq cents dollars (500 \$) à Madame Judith Larin pour les travaux effectués;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
500 \$	59 13151 000	Excédent affecté	02 59000 999	Politique familiale

Adoptée à l'unanimité.

7.9 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Souper-bénéfice du Maire au profit de la résidence le Monarque

2018-07-165

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre sa mission la Résidence le Monarque a besoin de dons de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire de Montpellier, désire organiser un souper-bénéfice au profit de la Résidence le Monarque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi un budget de deux mille dollars (2 000 \$), dont mille dollars (1 000 \$) devront être remboursés suite à l'évènement et que mille dollars (1 000 \$) soit donné d'emblée à titre de don à la Résidence le Monarque;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de deux mille dollars (2 000 \$) à l'Association des loisirs de Montpellier en tant que gestionnaire de l'évènement;

ET QU'UN compte rendu final soit déposé au bureau de Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Questions du public

9. DIVERS



10. CORRESPONDANCE

10.1 Demande d'installation de dos-d'âne

Nous accusons réception d'une demande en date du 31 mai 2018 pour l'ajout de dos-d'âne sur la rue Henri. Cette demande sera traitée par le département des travaux publics selon la disponibilité des inventaires.

10.2 Demandes d'affiches pour piétons et de relocaliser l'affiche indiquant la rue des Bouleaux

Nous accusons réception d'une demande en date du 23 juin 2018 pour l'installation d'affiches rappelant aux piétons certaines règles de sécurité. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande. De relocaliser l'affiche qui indique la rue des Bouleaux afin de la rendre plus visible. Ce dossier est mis à l'étude.

10.3 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-07-166

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.